

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 27 MAI 2013**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Nouvelle répartition de délégués intercommunautaires à la C.C.3.F. à compter des prochaines élections municipales
 - 2.2 Mise en œuvre de la dématérialisation des actes
- 3. URBANISME**
 - 3.1 Acquisition d'une parcelle agricole
 - 3.2 Travaux au cimetière
 - 3.3 Avenant P.L.U.
- 4. BÂTIMENTS- SECURITE**
 - 4.1 Convention d'assistance au maître d'ouvrage – Restructuration et accessibilité de la maison communale
 - 4.2 Travaux d'aménagements de voirie
- 5. SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Location de la salle polyvalente au profit de l'Association LAURA
- 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 7. DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2013 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 NOUVELLE REPARTITION DE DELEGUES INTERCOMMUNAUTAIRES A LA C.C.3.F. A COMPTER DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Suite aux lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'Agglomération, les Communes sont appelées à se prononcer sur la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des 3 Frontières (C.C.3.F.) et sur les règles de répartition entre les communes membres qui s'appliqueront à compter du prochain renouvellement municipal.

Mme le Maire précise que la répartition actuelle des sièges avait été définie en 2001 lors de la création de la C.C.3.F. A l'époque, cette répartition avait été basée d'un commun accord sur 3 critères : la population, la superficie du ban communal, la part de chaque commune dans la fiscalité communautaire. Suite à ces calculs, la Ville de SAINT-LOUIS avait renoncé à deux délégués au profit de ROSENAU et de BUSCHWILLER et HESINGUE à un délégué par équité avec HEGENHEIM.

Dans la proposition formulée pour 2014 est principalement prise en compte la population. Ainsi avec le développement récent de BUSCHWILLER, le nombre de délégués resterait à 2, alors que d'après la loi il ne serait que de 1. HEGENHEIM, HESINGUE et ROSENAU passeraient à 3. BARTENHEIM passe à 4 délégués comme VILLAGE-NEUF car elle a désormais une population équivalente. Le nombre de délégués de SAINT-LOUIS est rééquilibré compte-tenu de sa population qui représente 39.10 % de la population totale de la C.C.3.F.

Le conseil de la C.C.3.F., par délibération du 13 mars 2013, a émis la proposition de répartition suivante :

Commune	Nombre de délégués
Saint-Louis	16
Huningue	6
Kembs	4
Blotzheim	4
Village-Neuf	4
Bartenheim	4
Hégenheim	3
Hésingue	3
Rosenau	3
Buschwiller	2
TOTAL	49

Le total de 49 délégués ne semble pas excessif. Le conseil actuel comportant, si l'on tient compte des suppléants, 51 conseillers. Or dans le cadre de la nouvelle loi, les délégués suppléants sont supprimés.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le nombre de 49 sièges pour composer l'assemblée délibérante de la C.C.3.F. à compter du prochain renouvellement municipal et de donner un avis favorable à la répartition des sièges comme définie dans le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable sur le nombre de 49 sièges pour composer l'assemblée délibérante de la C.C.3.F. à compter du prochain renouvellement municipal et donne un avis favorable à la répartition des sièges comme définie dans le tableau ci-dessus.

2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES ACTES

Mme le Maire fait savoir que la dématérialisation des actes deviendra obligatoire très prochainement. Afin d'obtenir une offre attractive elle propose d'adhérer au groupement de commandes du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin en date du 18 mars 2013 ;

Considérant l'intérêt de procéder à la dématérialisation des flux entre les services de l'Etat et la Commune de Buschwiller.

Considérant la proposition de Madame le Maire en vue de s'engager dans la dématérialisation de la transmission :

- des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
- des documents budgétaires

Considérant que Mme le Maire souhaite également transmettre par voie dématérialisée les documents et pièces comptables aux services de la Trésorerie, et recourir au parapheur électronique ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer le bulletin/certificat d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :

- **Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants**
- **En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin**
- **Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin/certificat d'adhésion**
- **Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.**

Donne son accord pour que Mme le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de télétransmission tels que précisés ci-dessus avec le tiers de télétransmission issu de la consultation

Donne son accord pour que Mme le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, représentant l'Etat à cet effet

Donne son accord pour que Mme le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission dans le cadre des actes transmis aux services de la DGFIP ;

Donne son accord pour que Mme le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et le prestataire de service de certificat électronique issu de la consultation ;

Autorise Mme le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis au contrôle de légalité ;

Autorise Mme le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis dans le cadre des relations avec les services de la DGFIP ;

Autorise Mme le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

3. URBANISME

3.1 ACQUISITION D'UNE PARCELLE AGRICOLE

M. R. OBERMEYER fait savoir que le Conseil Général du Haut-Rhin avec qui la Commune travaille sur le dossier de la réhabilitation de la zone humide a fait savoir qu'une parcelle agricole à proximité de cette zone était en vente.

C'est pourquoi Mme le Maire a déposé au nom de la commune une candidature pour l'acquisition de cette parcelle située au Grebentor en section 14 – n°88 d'une superficie de 22.66 ares.

Le prix de rétrocession est de 2.277 €. Cette somme de 2.277 € a été calculée pour une date de paiement fixée au 22 novembre 2013. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du Conseil d'Administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6.5 % sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

M. R. OBERMEYER demande aux conseillers d'approuver cet achat et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de se porter acquéreur du terrain inscrit ci-dessus d'une contenance totale de 22.66 ares moyennant le prix de 2.277 €,

Dit que le montant de 2.277 € a été calculé pour une date de paiement fixée au 22 novembre 2013. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du Conseil d'Administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6.5 % sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

3.2 TRAVAUX AU CIMETIERE

M. R. OBERMEYER informe l'assemblée que la Commune va procéder à la réfection du calvaire se trouvant dans le cimetière et de celui se trouvant en contrebas du presbytère. Pour cela il convient de faire intervenir l'entreprise ZANCHETTA pour la pose et la dépose des Christ pour 2.352 € HT, puis l'Atelier de Mireille pour procéder à la restauration des Christ pour 2.320 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la réfection du calvaire se trouvant dans le cimetière et de celui se trouvant en contrebas du presbytère par l'entreprise ZANCHETTA

pour la pose et la dépose des Christ pour 2.352 € HT et de l'Atelier de Mireille pour procéder à la restauration des Christ pour 2.320 € HT.

M. R. OBERMEYER précise également que pour la réalisation de ces travaux la commune engage une campagne de mécénat populaire avec la fondation du Patrimoine. Par ce système des personnes privées peuvent faire un don pour la réfection des calvaires et déduire ce don des impôts. Mme le Maire précise que ceci fera l'objet d'une publicité dans les journaux et le bulletin municipal. Mme le Maire demandera également une parution dans le bulletin de la Pairie.

M. R. OBERMEYER précise que dans le cadre de ces travaux au cimetière la municipalité souhaite également procéder à la découpe du mur du cimetière et à la mise en place d'un grillage. La mise en place du grillage s'élève à un montant de 4.230 € HT soit 5.060 € TTC. M. R. OBERMEYER précise qu'il est en attente d'un devis pour la découpe et l'évacuation des débris du mur par la société DENTZ.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la découpe du mur du cimetière et la mise en place d'un grillage sur ce mur.

3.3 AVENANT P.L.U.

M. R. OBERMEYER indique qu'il s'agit d'approuver un avenant au marché public de services conclu en date du 20 novembre 2009 entre la commune de Buschwiller et l'agence REDD, mandataire du groupement solidaire constitué avec OREADE-BRECHE qui concerne la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune avec transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle que par jugement en date du 02 juillet 2012, la 1^{ère} Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a prononcé la liquidation judiciaire de l'EURL REDD - 12 rue Ehrmann – 67000 STRASBOURG.

Un arrêté des comptes à la date du 02 juillet 2012 a été établi entre le pouvoir adjudicateur et la société OREADE-BRECHE, entreprise restante. Le chiffrage des prestations restant à réaliser est de 5.411,10 € HT (reprise du marché REDD).

Le code des marchés publics pose le principe du respect de l'intégrité du groupement et s'agissant d'un groupement solidaire, chaque membre est responsable de la bonne exécution de la totalité du marché. Il appartient donc à la société OREADE-BRECHE, cotraitant solidaire, de faire face à la défaillance du mandataire et de finaliser le marché, sans modification des clauses du marché et du prix.

Dans le cadre de la poursuite de ce marché, la société OREADE-BRECHE propose à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un sous-traitant à savoir l'Atelier d'urbanisme IN SITU selon les modalités suivantes :

Facture Atelier d'urbanisme IN SITU	8.748,67 € HT	10.463,41 € TTC
Facture OREADE ET BRECHE	1.331,33 € HT	1.592,27 € TTC
TOTAL AVENANT	10.080,00 € HT	12.055,68 € TTC

Il propose d'approuver cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

Mme le Maire précise que l'assistant de la Commune à savoir l'AURM a étudié cette offre et qu'elle a été jugée correcte pour rendre un travail sérieux. D'autant que des réunions supplémentaires sont prévues afin de reprendre le dossier dans les meilleures conditions.

Mme E.GOETSCHY souhaite savoir à quelle date le P.L.U. sera achevée ? Mme le Maire lui répond que ceci sera fait au courant de l'année 2014.

M. B. BOEGLIN souhaite savoir si la Commune ne dispose pas d'une assurance en cas d'une faillite. Mme le Maire lui répond qu'OREADE-BRECHE en tant que cotraitant solidaire était chargé de solutionner ce problème. Ce qu'OREADE-BRECHE a fait en proposant l'atelier d'urbanisme IN SITU.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant aux conditions susvisées et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

Mme le Maire précise que le coût du P.L.U. est le suivant à l'heure actuelle :

			TOTAL
Marché initial OREADE BRECHE et REDD	30.485,00 € HT	36.460,06 € TTC	
Avenant 1 pour le grenelle de l'environnement 2	2.345,00 € HT	2 804,62 € TTC	39.264,68 € TTC
Reste à payer au 27 mai 2013	-5.411,10 € HT	-6.471,68 € TTC	32.793,00 € TTC
Nouveau Contrat OREADE BRECHE et IN SITU	10.080,00 € HT	12.055,68 € TTC	44.848,68 € TTC

4. BÂTIMENTS- SECURITE

4.1 CONVENTION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE – RESTRUCTURATION ET ACCESSIBILITE DE LA MAISON COMMUNALE

M. S.PETER fait savoir que suite à une demande de la société de Musique « Liberté », la Commune a sollicité l'ADAUHR avec qui une convention de conseil et d'assistance est en cours afin d'étudier la possibilité d'aménager l'étage de la maison communale en local de répétition.

Suite à une réunion sur place l'ADAUHR a fait parvenir une proposition de convention d'assistance à maître d'ouvrage pour un projet de restructuration et d'accessibilité de la maison communale.

Cette proposition comprend :

- Une tranche ferme pour 5.872,36 € TTC soit 4.910 € HT qui comprend la faisabilité.
- Une tranche conditionnelle 1 : 3.725,54 € TTC soit 3.115 € HT qui comprend les études de programmation.
- Une tranche conditionnelle 2 : 4.153,11 € TTC soit 3.472,50 € HT qui comprend l'assistance choix des concepteurs

M. S. PETER indique que la maison communale fait partie du patrimoine de la Commune et qu'il serait intéressant de réaliser cette étude afin de savoir exactement quels travaux sont à prévoir et leur coût.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide la tranche ferme de la proposition de l'ADAUHR pour un montant de 5.872,36 € TTC soit 4.910 € HT qui comprend la faisabilité et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

4.2 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE

M. S. PETER indique que la commission sécurité a donné son accord pour la reprise de tapis d'enrobés pour la pose de bordures et pavés fils d'eau rue des Vosges par la société LINGENHELD pour un montant de 23.767,39 € TTC soit 19.872,40 € HT. Ces travaux auront lieu sur le tronçon chemin d'Attenschwiller – rue Belle Vue. De plus le dos d'âne au niveau du Restaurant La Couronne sera supprimé en raison des nombreuses plaintes des riverains notamment lors des épisodes neigeux. Mme le Maire précise que la société Distribus a également signalé que le bus tape régulièrement le dos d'âne et qu'il fallait remédier à ce problème.

Les conseillers débattent ensuite de la suppression de ce dos d'âne.

M. S.PETER demande d'approuver ces travaux prévus au budget primitif 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la reprise de tapis d'enrobés pour la pose de bordures et pavés fils d'eau rue des Vosges par la société LINGENHELD pour un montant de 23.767,39 € TTC soit 19.872,40 € HT.

5. SALLE POLYVALENTE

5.1 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LAURA

Mme V.HERTER informe les conseillers que l'Association Laura demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le 2 novembre 2013 afin d'y organiser son traditionnel loto. La commission salle polyvalente a approuvé cette demande. Elle demande aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location de la salle polyvalente au profit de l'Association Laura à l'occasion de son traditionnel loto moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 COMMISSION URBANISME

- **Déclarations préalables acceptées**

Références : DP 068061 13 D0008
Demandeur : Monsieur Thierry GOETSCHY
Objet : Division terrain
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°74, rue des Fleurs
Superficie : 522 m²

Références : DP 068061 13 D0009
Demandeur : Monsieur Ohran KARABULUT
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°64, 11 rue de Wentzwiller
Superficie : 497 m²

- **Certificats d'urbanisme accepté**

Références : CU 068061 13 D1004
Demandeur : Maître Jean-Paul BROM
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°57, 3 rue des Jardins
Superficie : 523 m²

Références : CU 068061 13 D1005
Demandeur : Maître Jean-Paul BROM
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°408/17 8, rue de Hésingue
Superficie : 1613 m²

Références : CU 068061 13 D1007
Demandeur : Maître Jean-Marc LANG
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelles n°82, 22 rue de Wentzwiller
Superficie : 1658 m²

Références : CU 068061 13 D1008
Demandeur : Maître Jean-Jacques JEHL
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelles n°107, 6b rue de Wentzwiller
Superficie : 653 m²

Références : CU 068061 13 D1009
Demandeur : Maître Hubert FRITSCH
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelles n°55/75, 25 vieille rue de Hagenthal
Superficie : 838 m²

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG
Propriétaire : Monsieur Paul GREDER
Acquéreur : Monsieur Peter VEAL
Objet : Bâtiment
Localisation du terrain : Cadastré en section 22, parcelle n°82, 22 rue de Wentzwiller
Superficie : 1.658 m²
Montant : 160.000,00 €
Demandeur : Maître Jean-Jacques JEHL

Propriétaire: Madame Pierrette FISCHER
 Acquéreur : Monsieur Michel MICHEL
 Objet : Bâtiment
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°107&109, 6B, rue de Wentzwiller
 Superficie : 653 m²
 Montant : 130.000,00 €

• **Permis de démolir accepté**

Références : PD 068061 13 P0001
 Demandeur : Madame VEAL Lesley
 Objet : Maison
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°82, 22 rue de Wentzwiller
 Superficie : 879 m²

• **Permis de construire refusé**

Références : PC 068061 13 D0001
 Demandeur : SARL TANZI
 Objet : Maison double
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°277, 354, 361, 355, 386, rue des Ecureuils
 Superficie : 1.932 m²

6.2 COMMISSION SECURITE

M. S. PETER indique que la réunion de présentation des travaux à la petite salle Albert Schweitzer s'est tenue le 15 mai dernier.

Il indique ensuite que suite aux nombreuses incivilités commises aux abords de la salle polyvalente durant les dernières vacances scolaires la commission sécurité étudie des propositions pour éviter ce genre de dégradations.

M. PETER rappelle que de nombreux rochers ont été jetés dans la rivière, le chauffage de la salle a été coupé, la gouttière a été abîmée. Ceci représente un coût pour la commune. De plus les jeunes jouent au foot sur le toit de la salle ce qui est très dangereux. M. S. PETER précise également que les agents communaux doivent nettoyer les abords de la salle tous les lundis matin. M. S. PETER indique que les gendarmes suivent ce dossier de près.

Mme le Maire indique qu'un courrier d'information a été distribué aux parents d'enfants âgés de 10 à 18 ans. Il s'agit d'un courrier de demande d'informations afin d'éviter qu'une majorité de jeunes de BUSCHWILLER soit pénalisé par la fermeture des abords de la salle pour une poignée de jeunes irresponsables. Il semblerait que des jeunes extérieurs au village fréquentent les lieux.

6.3 COMMISSION SCOLAIRE

Mme V.HERTER indique que la Commune va bénéficier d'une ouverture de la classe à la prochaine rentrée scolaire. Il s'agira d'une classe de maternelle. L'achat de matériel est à prévoir ainsi que l'embauche d'une ATSEM à mi-temps.

6.4 S.I.A.E.P.

M. D. ALLEMANN indique que plusieurs travaux ont été réalisés par le SIAEP en 2012 :

- Poursuite du remplacement de l'ensemble des vieux compteurs dans nos trois communes.
- Continuation aux remplacements des conduites vétustes si nécessaire.
- Divers travaux (Remplacement de la pompe "groupe multicellulaire" côté FOLGENSBOURG - Remplacement de la sonde de mesure de chlore - Vanne de régulation, etc) pour un total de 22.950 € TTC
- Nettoyage des sites 4.500 € TTC
- Entretien et réparations du réseau d'eau 103.850 € TTC

Les travaux prévus en 2013 sont les suivants :

- Rénovation intérieure pour mise aux normes du réservoir de Wentzwiller 120.000 € TTC

- Plan de récolements des trois villages 13.514 € TTC
- Remplacement de la pompe à variateur côté Wentzwiller 17.198 € TTC
- Réparations et entretiens du réseau d'eau 110.000 € TTC
- Maillage entre la rue des Vosges à Buschwiller et la rue de Buschwiller à Wentzwiller, 1^{ère} tranche soit environ 30.000 € TTC

M. R. OBERMEYER fait également savoir qu'il a contacté l'agent du SIAEP, M. LANG au sujet des affaissements Allée des Cerisiers.

7. DIVERS

Mme E.GOETSCHY informe l'assemblée que dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine local, la Commune a acheté des plaques de rue bilingues français-alsacien pour l'ensemble des rues du village.

Cet achat, pour un montant total de 1.598,81 € TTC est potentiellement éligible à une subvention, qui selon les critères imposés par la Région Alsace peut s'élever jusqu'à 70%.

Mme E. GOSTCHY précise qu'à cette occasion, les arceaux ont entièrement été repeints par les ouvriers communaux. Elle demande aux conseillers d'approuver cet achat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat de plaques de rue bilingues français-alsacien pour l'ensemble des rues du village pour un montant de 1.598,81 € TTC.

- Mme le Maire fait savoir qu'une subvention de 15.000 € a été attribuée par M. le Député Jean-Luc REITZER pour les travaux d'aménagements de sécurité routière à l'entrée rue de Wentzwiller.
- Mme le Maire indique qu'une subvention a également été versée par EBM d'un montant de 3.920, 83 € pour les travaux d'amélioration énergétique à la maire-école. Elle indique qu'elle va également demander le versement de la subvention restante.
- Mme le Maire indique que les factures de gaz donc de chauffage ont baissé pour le bâtiment mairie école. Les travaux d'amélioration énergétique sont bénéfiques.
- Mme le Maire indique que M. HIRIGOYEN, Maire de Samadet fait savoir que l'ancien logement du curé est loué meublé pour 200 € / par semaine pour 4 personnes.
- Mme le Maire indique qu'elle a fait usage du droit de préemption de la Commune pour l'achat du terrain et de la maison se trouvant 17, rue de Wentzwiller pour un montant de 100.000 €. La signature de l'acte notarié se fera prochainement.
- Mme V. HERTER indique que le formulaire de demande d'aide pour l'organisation du petit déjeuner du 14 juillet parviendra prochainement aux conseillers.
- M. R. OBERMEYER indique que des arbres seront abattus rue de Wentzwiller pour la mise en place du mur de soutènement.
- M.R.OBERMEYER demande à M. S.PETER de vérifier avec le chef de chantier des travaux rue de Wentzwiller pour récupérer du concassé pour réparer les chemins ruraux. M. S.PETER en prend note.
- Mme V. HERTER tient à remercier toutes les personnes l'ayant soutenue durant la maladie et le décès de sa maman.
- Mme le Maire fait savoir que la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra probablement le 8 juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 25.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 27 MAI 2013

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Nouvelle répartition de délégués intercommunautaires à la C.C.3.F. à compter des prochaines élections municipales
 - 2.2 Mise en œuvre de la dématérialisation des actes
3. **URBANISME**
 - 3.1 Acquisition d'une parcelle agricole
 - 3.2 Travaux au cimetière
 - 3.3 Avenant P.L.U.
4. **BÂTIMENTS- SECURITE**
 - 4.1 Convention d'assistance au maître d'ouvrage – Restructuration et accessibilité de la maison communale
 - 4.2 Travaux d'aménagements de voirie
5. **SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Location de la salle polyvalente au profit de l'Association LAURA
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		Bernard BOEGLIN
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		Christèle WILLER
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		